

Ce n'est pas de l'intolérance ni de l'extrémisme que de citer quelques remarques.

A la page 2 du même journal, on lit ceci:

En août 1962, Radio-Canada demandait au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, en séance publique, «l'autorisation de faire diffuser à plein temps, des émissions en langue française, par CJBC, sa station radiophonique AM de langue anglaise à Toronto».

Ce n'est pas de la semaine dernière que des citoyens de Toronto en reconnaissent la nécessité.

Je pourrais peut-être ici donner un exemple de compréhension de notre part, puisque dans la ville de Québec, le poste de CKMI diffuse un nombre d'émissions, sur le réseau anglais, presque égal à celui que CFTM-TV diffuse sur le réseau français. Il diffuse le même nombre d'émissions si l'on tient compte du nombre d'heures de son horaire, alors que l'élément anglais compte pour seulement 3 p. 100 de cette population de 300,000 âmes.

Or je crois que, d'après la statistique, il y a 167,000 auditeurs possibles dans la région de Toronto, dont 63,000 de nationalité canadienne-française.

A mon avis, ce n'est pas abuser que de penser qu'un poste français peut être facilement accepté par les citoyens de Toronto. Car il y a, à Toronto, autant de gens tolérants que dans le Québec, qui admettent la présence des deux grandes cultures. Il est donc certainement possible, sans revenir sur la décision prise après une étude sérieuse de la part du BGR, qu'un poste du réseau français de Radio-Canada soit permis à Toronto.

A mon avis, le meilleur moyen serait d'accepter la décision de Radio-Canada et d'oublier les extrémistes qui s'opposent à un poste français à Toronto.

(Traduction)

M. Nasserden: Monsieur le président, j'aurais quelques observations à faire à propos des crédits de Radio-Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Étant donné que nous en sommes actuellement au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, l'honorable représentant aurait-il l'obligeance d'attendre?

(Le crédit est adopté.)

Société Radio-Canada—

1. Subvention à l'égard des frais d'exploitation nets nécessaires au Service national de radiodiffusion pour que la Société s'acquitte de ses obligations, \$78,439,000.

M. Nielsen: Monsieur le président, comme j'avais commencé à le dire avant le temps, Radio-Canada est la seule voie radiophonique qui existe au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, si bien que, pour renseigner mes électeurs, je dois forcément y recourir. On n'y trouve pas de postes privés. La loi sur

[M. Perron.]

la radiodiffusion trace des lignes de conduite en ce qui concerne les émissions politiques de Radio-Canada. Des dispositions sont prévues dans la loi pour la diffusion de propos d'un caractère politique, émis par des hommes politiques, des journalistes ou des commentateurs. Mon collègue, le député des territoires du Nord-Ouest, et moi-même avons l'habitude d'aller à CBO à Ottawa pour faire des enregistrements. On envoie la bande magnétique dans nos circonscriptions où les stations locales diffusent le message enregistré.

Depuis toujours, les règlements interdisent la diffusion des commentaires politiques à caractère partisan ou polémique. Comment un homme politique ou un commentateur politique peut-il parler à la radio d'État sans que ce qu'il dit ne s'inspire de l'esprit de parti ou ne tienne de la polémique? Je crois que c'est impossible. Les questions de l'heure, les débats de la Chambre des communes sont tous controversables. S'il en était autrement, nos débats ne seraient pas des débats.

Le jeudi 12 décembre, la semaine dernière, j'ai enregistré à CBO, à 10 h. 45 du matin. Un fonctionnaire de Radio-Canada m'a appelé le lendemain, mais je n'ai pu communiquer de nouveau avec lui avant le 17, cinq jours après. J'ai eu une conversation avec ce fonctionnaire de Radio-Canada à 4 h. 30. Avant cela, on m'avait livré en main propre une lettre de sa part en date du 17 décembre.

Je vais la lire, parce qu'elle est importante pour établir l'accusation que je veux porter. J'accuse Radio-Canada d'avoir censuré mon émission. Un honorable député à l'autre extrémité de la Chambre a déclaré tantôt que c'était une bonne chose qu'il n'y ait pas d'ingérence politique exercée sur Radio-Canada. Je suis tout à fait d'accord à ce sujet. Mais il devrait en être de même de Radio-Canada et la société devrait éviter toute ingérence politique en ce qui a trait aux émissions auxquelles prennent part des commentateurs et des députés tels que moi-même qui ne possèdent pas d'autres moyens pour communiquer avec leurs commettants. Le 17 décembre dernier, je recevois une lettre ainsi conçue:

Monsieur,

Je vous écris puisque nous n'avons pas pu vous rejoindre par téléphone. La question que je veux soulever a trait au manuscrit du compte rendu sur les travaux du Parlement que vous avez enregistré vendredi dernier...

Il se trompe ici, car l'enregistrement s'est fait le jeudi.

...réalisé par Gordon Bruce, premier réalisateur des émissions d'affaires publiques et devant être radiodiffusé par la station CFWH.

Il se trompe encore ici, car l'émission doit être diffusée sur tout le réseau du Yukon qui